

Les dentistes français prisonniers de guerre

par

Xavier Riaud¹

La Seconde Guerre mondiale éclate le 3 septembre 1939. S'ensuit une mobilisation générale en France et les chirurgiens-dentistes de réserve sont appelés, pour la plupart en tant que lieutenants, et orientés vers différentes zones stratégiques. Leur affectation se fait soit dans les formations sanitaires de divisions, soit dans les ambulances chirurgicales ou également dans les régiments placés à l'avant. Leur travail en ce début de conflit concerne peu leur domaine dentaire. Ils sont davantage assistant pour des soins médicaux souvent spécialisés où leur aide est précieuse. Leur spécialité dentaire étant peu sollicitée, seulement quelques-uns peuvent exercer dans des cabinets dentaires de garnison ou d'hôpitaux. En effet, le Service de santé, avec la mobilisation, a créé un cabinet dentaire dans chaque chef-lieu de secteur et dans les garnisons les plus importantes. Ainsi, en première ligne, ils interviennent dans les postes de secours pour soigner les blessés. En zone divisionnaire, ils collaborent avec des médecins et chirurgiens au sein des groupes chirurgicaux mobiles ou avancés qui sont très souvent débordés. Enfin, à l'arrière, ils sont employés par les centres spécialisés en chirurgie maxillo-faciale ou encore dans les services de radiologie. En ce début de guerre, les interventions immédiates et les premiers soins aux blessés sont les priorités et demandent beaucoup d'efforts. D'autant plus qu'aux militaires s'ajoutent les blessés civils, victimes des bombardements².

Le 10 mai 1940, une violente attaque allemande s'engage en Alsace. Le 14 juin 1940, les Allemands entrent à Paris. Le 22 juin, le Maréchal Pétain signe l'armistice de Rethondes avec Hitler. De longs cortèges de soldats prisonniers partent séjourner dans les Stalags et les Oflags allemands. Le régime carcéral bien qu'y étant dur, n'a rien à voir avec celui des KZ³. En effet, la Convention de Genève signée en 1864, modifiée en 1906, puis 1929, protège les malades et blessés militaires en temps de guerre. Ainsi, les prisonniers de guerre ont vécu dans de meilleures conditions alimentaires et sanitaires que leurs coreligionnaires des camps de concentration, même si quelques interférences se sont produites entre les deux univers.

Le docteur René Billet a été prisonnier de 1940 à 1943, à côté de Dresde, dans l'Oflag IV D, puis, à côté de Muhlberg, dans le Stalag IV D⁴. Voici ce qu'il écrit :

L'infirmierie était organisée dans une auberge de campagne, avec un médecin, un dentiste et 4 ou 5 infirmiers (chacun ayant sa chambre). La visite commençait à 8h30. L'hygiène était correcte (lavabos, douches, latrines). Il n'y avait pas trop de discipline ; les gardiens avaient plus peur des nazis que les prisonniers.

Le dentiste bénéficiait de tout le matériel récupéré dans les pays occupés par l'armée allemande. Ainsi, je disposais d'un tour à pied démontable, d'une boîte avec des instruments, des daviers à l'occasion. Un infirmier nettoyait les instruments. Chez le fournisseur allemand, on achetait du 'rockless' [désinfectant], de l'amalgame, de l'arsénieux, du ciment. La note était donnée à l'infirmier qui faisait rembourser aux camarades, son montant. Les médicaments demandés à la Croix Rouge arrivaient avec beaucoup de retard. Je dispensais des soins classiques : caries, extractions, mais, je ne rencontrais pas d'accident d'évolution de dent de sagesse sérieux. Un prothésiste me permettait la réalisation de couronnes, de prothèses amovibles. On mettait en place des dents en porcelaine qui cassaient. Ensuite, on mit des dents en résine qui travaillaient beaucoup, mais résistaient mieux. Les anesthésies étaient faites avec de la stovaine par injections

¹ D^r Xavier RIAUD (< xavier.riaud@wanadoo.fr >) : docteur en chirurgie dentaire et en épistémologie (histoire des sciences et des techniques) ; lauréat et membre titulaire de l'Académie nationale de chirurgie dentaire ; membre libre de l'Académie nationale de chirurgie ; médaille de vermeil du Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.

² Cf. JAMIN Sophie, *Le dentiste français pendant la Seconde Guerre mondiale*, Thèse Doct. Chir. Dent., Rennes, 2011.

³ KZ ou KL (*Konzentrationslager* : camp de concentration). Un KZ était donc un déporté.

⁴ Cf. BILLET René, communication personnelle, 1995.

locales. Les traitements canalaires étaient succincts : nettoyage de la chambre, des canaux, avec un tire-nerfs, puis obturation avec une pâte au rockless'.

Les Allemands se faisaient soigner par les dentistes allemands. Un médecin allemand surveillait que tout allait bien et cherchait à surprendre les éventuels resquilleurs au travail. Je soulageais régulièrement des détenus de kommandos de campagne ou d'usine. »

Le docteur Touzeau a été prisonnier au camp d'Hohnstein, le Stalag IV A, en 1940 :

Les dentistes et les médecins étaient là pour soigner. S'ils s'évadaient, ils étaient considérés comme des déserteurs qui, s'ils étaient repris, étaient punis comme tels⁵.

Les patients avaient une hygiène buccale correcte. Ils pouvaient d'ailleurs se brosser les dents. Les conditions de travail étaient tout à fait satisfaisantes. Je travaillais dans un petit cabinet dentaire secondaire de campagne (existant avant-guerre), avec un simple fauteuil qu'on ne pouvait élever, un tour à pied, et un vieux scialytique. On avait une petite instrumentation convenable avec une boîte de fraises assorties, difficiles à renouveler, des meules et meulettes, une pièce à main et deux contre-angles [instruments rotatifs qui facilitent l'accès à la bouche]. La stérilisation se faisait par ébullition.

La pharmacopée se réduisait à l'utilisation d'arsénieux, d'un équivalent d'osomol ou de rockless' pour désinfecter, d'eugénol, d'oxyde de zinc, de bâtonnets de gutta-percha, de teinture d'iode, d'eau oxygénée, d'iodoforme, et d'alcool en quantité surveillée. Les obturations provisoires étaient à base d'oxyde de zinc-eugénol tandis que les définitives étaient à base d'amalgames d'argent ou de cuivre. Les ciments pierre étaient de bonne qualité. Nous utilisions des sulfamides et des colorants type rubrazol. Un des dentistes polonais était en relation avec un dentiste en ville qui lui fit connaître les résines synthétiques « paladon ». Avant, il y avait la vulcanite qui servait à la conception d'appareils. A la fin, nous les faisons en paladon.

Un mécanicien dentaire était attaché au cabinet que je partageais avec deux dentistes polonais. Le nombre de porte-empreintes était limité, mais on s'en sortait. Les empreintes étaient au plâtre. Les déportés des kommandos voisins venaient parfois, – ils évitaient ainsi le travail –, escortés de deux sentinelles qui les ramenaient ensuite. Ils arrivaient quelquefois avec les lèvres tuméfiées, suite aux mauvais traitements qu'ils avaient subis, et des incisives-canines fracturées. Les patients demandaient les extractions que je faisais. Dans un cas, j'eus à tenter l'attache, par une contention, du bloc incisivo-canine. La dent se raffermi, mais, sa solidité ne fut plus la même.

Quant aux Allemands, ils se faisaient soigner par des dentistes allemands. Mais, certains ont dérogé à cette règle, jugeant qu'ils avaient tout sur place. Plutôt que de se faire soigner en ville, ils le faisaient au camp. Un jour, un dentiste français les reçut, les anesthésia les uns après les autres puis, les reprenant dans l'ordre des anesthésies, il commença les extractions qui étaient nécessaires. Un capitaine passait par-là. Il s'étonna de voir des officiers allemands se faire soigner par un Français, d'autant plus qu'ils semblaient ne pas avoir mal. L'Allemand voulut être soigné comme ses collègues, sans anesthésie. Le Français acquiesça et l'officier ne cessa pas de crier.

Nous recevions trois à quatre prisonniers par jour qui nous apportaient parfois des œufs ou des pommes de terre⁶.

Je participais à la vie du camp à travers la rédaction de journaux. Je fis cadeau aux autres prisonniers de tous les colis que je reçus. Je fus relevé fin 1943. »

Proche de Spandau, le camp de Berlin-Falkensee regroupe des prisonniers de guerre français, des Italiens de l'armée de Badoglio, et des Slovaques déportés. Les Français qui travaillent à Berlin, sont traités convenablement et bénéficient de soins médicaux et dentaires aussi bons que possibles. Dentiste sous-lieutenant, après avoir exercé son art dans trois camps successifs détruits par les bombardements alliés, le D^r V. R. « dispose ici, d'un cabinet dentaire ouvert à la rentrée des kommandos, après 18h00, jusqu'à 22h00, où évoluent aussi un infirmier et un prothésiste dentaire. Les Italiens maltraités, mal nourris, n'ont pas accès à notre infirmerie. Quant aux Slovaques, ils sont réunis dans la zone

⁵ Cf. TOUZEAU Gaston, communication personnelle, 1995.

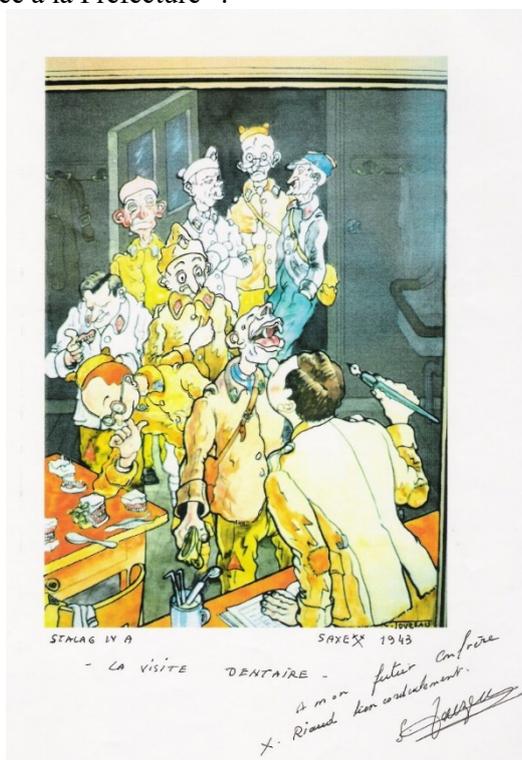
⁶ *Idem.*

concentrationnaire du camp et nous assistons, impuissants, à leur déchéance physique. En plusieurs mois, il ne m'est arrivé qu'une seule fois de donner des soins à un avocat de Bratislava : ostéophlegmon d'une canine supérieure. Douleur et tuméfaction ont décidé les gardiens à me l'amener à condition qu'il n'y ait pas d'autre séance. Le traitement s'est résumé à un drainage et à une résection apicale⁷. »

Le D^r Hubert Duboc, médecin prisonnier de guerre au Stalag I A, se rappelle très bien de « Jacques Tsherniak, dentiste à Paris, qui actionnait la pédale de son tour à pied pour pouvoir nettoyer les caries avec sa roulette. » Il affirme également que « le matériel utilisé était du matériel récupéré par l'armée allemande dans les pays qu'elle occupait⁸. »

Il est bon de signaler que la relève des dentistes prisonniers de guerre en Allemagne, s'est faite aussi par des étudiants en dentaire de 4^e et 5^e année, dont l'objectif a été double⁹ : soigner les prisonniers alliés dans les camps en permettant aux confrères de retrouver leur foyer et d'échapper au S.T.O. Le 1^{er} mars 1944, le groupement des chirurgiens-dentistes rapatriés¹⁰ rappelle que « la relève actuellement en cours est une relève spéciale, professionnelle, unité par unité, et qui n'entre absolument pas dans le cadre de la relève générale des prisonniers. Elle constitue un devoir confraternel absolu. Il s'agit de relever des confrères prisonniers depuis trois ans et demi, et qui se consacrent depuis lors à soigner des Français dans les camps. Le groupement fait appel à toute la profession pour que cette relève se fasse avec la compréhension et la bonne volonté qui s'imposent¹¹. »

Enfin, le Dr Billet m'a signalé qu'après la guerre, beaucoup des soins effectués en Allemagne ont été refaits. En effet, les prothèses n'étaient pas solides, les soins n'étaient pas fiables. Pour les prisonniers de guerre, la facture est envoyée à la Préfecture¹².



« La visite dentaire¹³ ».

⁷ Cf. OBADIA Yves, *Pratique dentaire dans les camps de concentration*, Thèse Doct. Chir. Dent., Lyon, 1975.

⁸ Cf. DUBOC Hubert, communication personnelle, 1995.

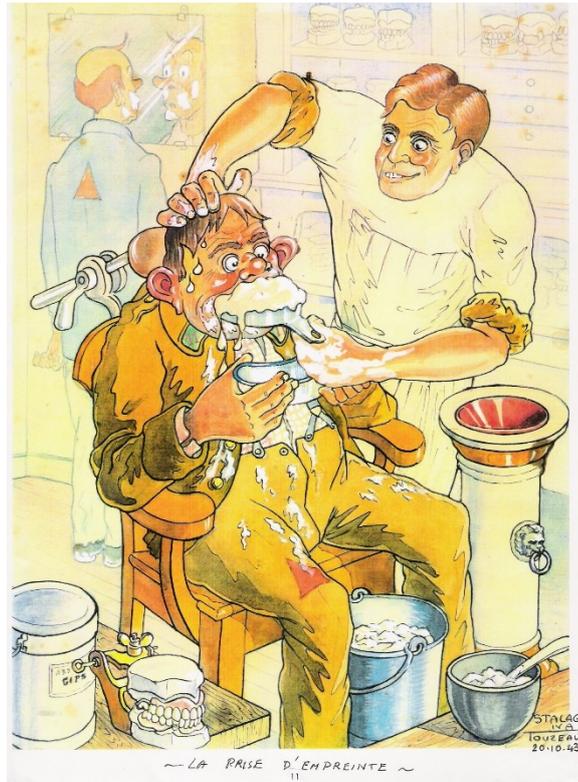
⁹ Cf. LORETTE André, « La relève des prisonniers de guerre en Allemagne », in *Trait d'union*, sans date.

¹⁰ Cf. Revue *Le Siècle Dentaire*, « Manifeste des dentistes prisonniers rapatriés », mercredi 1^{er} mars 1944, XVII^e année, n° 355, p. 6.

¹¹ *Idem*.

¹² Cf. BILLET Jacques, communication personnelle, 1995.

¹³ Cf. TOUZEAU Gaston, 1995.



« La prise d'empreintes¹⁴ ».



« Au suivant¹⁵... ».

¹⁴ Cf. TOUZEAU Gaston, 1995.

¹⁵ *Idem.*



« Hygiène buccale chez les P.G.¹⁶ ».

M. Léon Chasserieu, P.G. au Stalag VI C à Neuz, kommando en banlieue de Düsseldorf, y a été envoyé pour se faire soigner les dents. Il ne s'y est rendu qu'une fois. On l'a assis dans une chaise. Un autre P.G. lui a enlevé deux dents avec une tenaille, sans anesthésie. « Aussitôt après, je suis retourné dans mon kommando où j'ai repris le travail¹⁷. »

Témoignage anonyme d'un prisonnier de guerre¹⁸ employé à l'usine d'avions d'Alberstadt. Des déportés venant d'un kommando de Buchenwald y travaillent également :

Une voiture dentaire vient d'être attribuée à l'usine. Elle est montée sur des vérins, avec des tuyaux de caoutchouc pour l'eau et le gaz branchés sur les conduites de l'usine. Elle est reliée également par des câbles électriques à cette usine. En cas d'alarme, tout doit être remis en place (câbles et tuyaux), car la voiture part se planquer quelque part en forêt. Le dentiste est un jeune, d'une trentaine d'années, aidé par une assistante. Ce dentiste est très soucieux de cette voiture.

Voici le témoignage de Nicolas Pilet :

Le 21 juin 1940, je suis fait prisonnier. Le 5 août 1940, je pars à St James près d'Avranches pour faire des récoltes et travailler à la campagne¹⁹. Avant mon départ là-bas, j'ai profité d'un dentiste d'Avranches qui venait chaque semaine, servir les clients de St James. Comme j'avais de très mauvaises dents, on me conseilla d'en profiter. Il me soigna les moins mauvaises et m'enleva celles qui devaient l'être. Il s'était engagé à me faire des appareils dentaires. Il fallait attendre que les gencives soient suffisamment cicatrisées pour prendre les empreintes. Mon départ de St James annula tout.

¹⁶ Cf. BILLET René, 1995.

¹⁷ Cf. CHASSERIEAU Léon, communication personnelle, 2003.

¹⁸ RIAUD Xavier, *Étude de la pratique dentaire et de ses déviances dans les camps de l'Allemagne nazie*, Thèse Doct. Épistémologie Hist. Sc. Tech., Centre François Viète d'Histoire des Sciences et des Techniques, Nantes, 2007, 710 p.

¹⁹ *Idem*.

Robert Guipouy est envoyé au Stalag IV B à Mühlberg, en 1940. En 1943, il travaille à Hettstedt²⁰ :

Beaucoup de prisonniers ont des dents à soigner, mais cela ne peut être fait qu'en partie par les dentistes civils allemands. Pour pallier cette carence, un jeune dentiste français, qui n'avait pas encore complètement terminé ses études, avaient été « parachuté » à l'infirmerie.

Au début, ceux qui avaient mal aux dents hésitaient, mais la douleur l'emportant, ils allaient consulter ce jeune dentiste. Ce qui servait de cabinet au dentiste, était séparé de notre salle par une cloison en planches plus ou moins bien jointes. C'est ainsi qu'en guise de distractions, nous pouvions regarder les grimaces de chaque patient.

Un jour, un prisonnier anglais, que nous n'avions jamais vu, est venu pour se faire extraire une dent. Dès que son tour est arrivé, il prend place dans le fauteuil. Le dentiste fait le nécessaire et essaie d'arracher la dent. Il tire avec précaution, mais comme la dent résiste, il tire de plus en plus fort jusqu'au moment où la dent se casse. Pour finir, le dentiste prend un marteau et un burin. Il tape sur la dent ce qui fait crier l'Anglais. L'opération dure plusieurs minutes, accompagnée des hurlements du patient. Enfin, la dent cède et l'Anglais sort de la pièce tout rouge.

L'histoire fait le tour de la région et pendant plusieurs jours, le dentiste est resté au chômage forcé, aucun patient n'osant l'approcher²¹. »

Xavier RIAUD

Références bibliographiques

- BILLET Jacques, communication personnelle, 1995.
CHASSERIEAU Léon, communication personnelle, 2003.
DUBOC Hubert, communication personnelle, 1995.
GUIPOUY Robert, *Matricule 33280*, Editions de l'imprimerie, Marmande, 1997.
JAMIN Sophie, *Le dentiste français pendant la Seconde Guerre mondiale*, Thèse Doct. Chir. Dent., Rennes, 2011.
LORETTE André, « La relève des prisonniers de guerre en Allemagne », in *Trait d'union*, sans date.
OBADIA Yves, *Pratique dentaire dans les camps de concentration*, Thèse Doct. Chir. Dent., Lyon, 1975.
PILET Nicolas, témoignage, <http://perso.wanadoo.fr/aetius/kg/KGPilet02.htm>.
Revue *Le Siècle Dentaire*, « Manifeste des dentistes prisonniers rapatriés », mercredi 1^{er} mars 1944, XVII^e année, n° 355.
Souvenirs de la guerre en Lorraine, in < http://www.anac-fr.com/2gm/2gm_13.htm >, sans date.
RIAUD Xavier, *Étude de la pratique dentaire et de ses déviations dans les camps de l'Allemagne nazie*, Thèse Doct. Épistémologie Hist. Sc. Tech., Centre François Viète d'Histoire des Sciences et des Techniques, Nantes, 2007, 710 p.
TOUZEAU Gaston, communication personnelle, 1995.

© 2025, Xavier RIAUD

²⁰ Cf. GUIPOUY Robert, *Matricule 33280*, Marmande : Éditions de l'imprimerie, 1997, p. 97.

²¹ *Idem*.